

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-89

Attribution du marché 24-24 EXTENSION ET TRANSFORMATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE À LA SICAUDAIS (44320 CHAUMES-EN-RETZ) – 10 Lots

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2025-81 du 31 janvier 2025 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 7ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des travaux d'extension et de transformation d'une maison d'habitation en accueil périscolaire à la Sicaudais (44320 CHAUMES-EN-RETZ),

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 20/12/2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et les sociétés désignées ci-dessous :

Lot 1 - VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS : SARL BOTON GOUY TP (44320 CHAUMES-EN-RETZ)

Lot 2 - DECONSTRUCTION – MACONNERIE : EGDC SAS (44330 LE PALLET)

Lot 3 - ETANCHEITE : SOPREMA ENTREPRISES (44117 SAINT-ANDRE DES EAUX)

Lot 4 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : Groupement d'entreprises SARL SUBILEAU – mandataire (44158 ANCENIS) et SARL ERDRALU – cotraitant (44390 NORT SUR ERDRE)

Lot 5 - CLOISONS SECHES - DOUBLAGES – PLAFONDS : SPR – SOCIETE DES PLAQUISTES DE RETZ (44270 MACHECOUL)

Lot 6 - FAUX PLAFONDS : PLAFISOL (44640 LE PELLERIN)

Lot 7 - CARRELAGES – REVETEMENTS MURAUX : SAS OUEST HORIZON (44600 SAINT NAZAIRE)

Lot 8 - PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS : SAS VOLUME ET COULEURS (44800 SAINT-HERBLAIN)

Lot 9 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRES : SARL FORCENERGIE (44140 GENESTON)

Lot 10 - ELECTRICITE : SAS ETI ATLANTIQUE (44250 SAINT-BREVIN LES PINS)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 548 912,67 € HT soit 658 695,20 € TTC, décomposé par lot :

Lot 1 - VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS : 74 178,45 € HT soit 89 014,14 € TTC

Lot 2 - DECONSTRUCTION – MACONNERIE : 176 500,00 € HT soit 211 800,00 € TTC

Lot 3 - ETANCHEITE : 29 284,70 € HT soit 35 141,64 € TTC

Lot 4 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : 72 725,91 € HT soit 87 271,09 € TTC
décomposé comme suit :
Tranche Ferme : 69 038,31 € HT soit 82 845,97 € TTC
Tranche Optionnelle 1 : 3 687,60 € HT soit 4 425,12 € TTC
Lot 5 - CLOISONS SECHES - DOUBLAGES – PLAFONDS : 31 555,36 € HT soit 37 866,43 € TTC
Lot 6 - FAUX PLAFONDS : 8 330,98 € HT soit 9 997,18 € TTC
Lot 7 - CARRELAGES – REVETEMENTS MURAUX : 14 437,27 € HT soit 17 324,72 € TTC
Lot 8 - PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS : 31 000,00 € HT soit 37 200,00 € TTC
Lot 9 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRES : 66 000 ,00 € HT soit 79 200,00 € TTC
Lot 10 - ELECTRICITE : 44 900,00 € HT soit 53 880,00 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 21 mars 2025

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250321-10-AU

Acte mis en ligne le 24-03-2025

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 21-03-2025

Publication le : 21-03-2025

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

2/2